



ARRETE DU MAIRE

N° 2024-02-048

**Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement et de circulation
Rue des lavoirs à Saint-André-de-Sangonis**

Le Maire de la commune de Saint-André de Sangonis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212 et L2213-6,

Vu le code de la route et notamment ses articles R411, R411-8, R411-25 et R417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le code pénal notamment son article R610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,

Vu la demande déposée par la société BEN BTP concernant la pause d'un échafaudage pour la réfection d'une façade, 9 rue des Lavoirs à Saint-André-de-Sangonis,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024, la circulation et le stationnement seront interdits en lieu et place des travaux.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le bénéficiaire 48h avant le début des travaux.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront en charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de poste de la Police Municipale, M. le responsable du Pôle technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au demandeur : BEN BTP
- au chef de poste de la Police Municipale
- à la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault
- à la gendarmerie de Gignac
- au service urbanisme – Mairie Saint André de Sangonis
- au service technique – Mairie Saint André de Sangonis

Fait à Saint André de Sangonis, le 09 avril 2024

Jean-Pierre GABAUDAN
Maire

